RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE DEPARTEMENTAL EMILE GOUE

COMITE SYNDICAL du 14 octobre 2025 à 15 h 00

Le 9 octobre 2025, le Comité Syndical du Conservatoire Départemental Emile GOUE, dûment convoqué le 30 septembre 2025, s'est réuni à 18 h 30.

Le quorum n'ayant pas était atteint à cette occasion, le Comité Syndical du Conservatoire Départemental Emile GOUÉ, a de nouveau été convoqué le 10 octobre 2025, pour le 14 octobre 2025 à 15 h 00.

Le Comité Syndical du Conservatoire Départemental Emile GOUE s'est tenu au Conservatoire à Guéret sous la présidence de Madame Catherine DEFEMME, Présidente.

PRESENTS: Catherine Defemme.

<u>ABSENTS/EXCUSES</u>: Patricia Audoux, Pierre Auger, Thierry Bourguignon, Marie-Christine Bunlon, Delphine Dallot, Laurent Daulny, Fabrice Delaporte, Emmanuel Dignac, Marie-France Galbrun, Karine Garguel, Nicolas Hamoneau, Marinette Jouannetaud, Bertrand Labar, Laurent Lafaye, Sabine Le Bras, Emilie Malleret, Hélène Pilat, René Roulland et Sébastien Vitte.

Assistaient également à la réunion :

Pierre Dupuis, Directeur par intérim.

Claudia Vandaud, représentante de l'association des élèves.

Sylvie Bredier, Secrétaire en charge du fonctionnement du Syndicat Mixte.

DÉLIBÉRATION N°CS/2025/13

OBJET: Autorisation de paiement de l'investissement avant adoption du Budget Primitif 2026

VU le Code général de la fonction publique ;

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publièle d'un syndicat mi

VU les arrêtés préfectoraux 2008-208 en date du 25 février 2008 portant c dénommé Conservatoire départemental Emile Goué et 2019-12-19-001 du 19 départemental Emile Emile Goué et 2019-12-19-001 du 19 départemental Emile Goué et 2019-12-19-001 du 19 départemental Emile Goué et 2019-12-19-001 du 19 départemental Emile Emile Goué et 2019-12-19-001 du 19 départemental Emile Emil périmètre d'intervention du syndicat mixte du Conservatoire départemental Emile Goué,

VU la délibération CS/2021/19 portant composition du Comité Syndical,

VU la délibération CS/2023/17 portant désignation de la Présidente du Comité Syndical,

VU le rapport CS/2025/16 de Madame la Présidente du Comité Syndical,

Après avoir pris connaissance du rapport mentionné ci-dessus,

Après en avoir débattu,

DECIDE:

D'autoriser à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2026 dans les conditions présentées ci-dessous, étant précisé que ces crédits seront inscrits ensuite au budget primitif 2026.

Chapitres	Libellé	Crédits votés en 2025 (BP + DM) hors RAR	Autorisation 2026 en € (25%)
20	Immobilisations incorporelles	2 000 €	500 €
21	Immobilisations corporelles	147 685,84 €	36 921,46 €

Adopté à l'unanimité.

LA PRÉSIDENTE DU COMITE SYNDICAL

Catherine DEFEMME